



LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- EMLACEMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- A non de zonage
- changement destination activités
- changement destination logement

Éléments remarquables du paysage (Art L 151-19 du code de l'urbanisme)

- Pont à protéger
- Puits à protéger
- Bâtiment à protéger
- Mare à protéger
- Mur à protéger
- Lavoir à protéger
- Croix à protéger
- Corps de Ferme

□ Périètre minier (hydrocarbures)
 Zone de bruit AP 99 (Art L 151-19 mai 99)
 Zone inondable source SAGE des 2 vallées (C n°3)

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

CHOISY EN BRIE

ELABORATION	arrêté le : 05 juillet 2011	PLAN N° 6.2
présenté le : 05 octobre 2011	approuvé le : 25 septembre 2012	
arrêté le : 24 avril 2010	2^{ème} REVISION	zonage : Villars Chambonnais les Deux Maisons hameaux RD 934
approuvé le : 13 février 2014	présenté le : 20 novembre 2014	
modifié le : 4 février 2015	arrêté le : 29 juin 2016	échelle 1/2500
présenté le : 19 décembre 2009	approuvé le : juin 2010	

100 pour être annexé à la délibération du 19 juin 2010